

Point d'étape à mi-parcours du PRDF

Groupe thématique n°5

PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VAE

1. Etat d'avancement depuis 2006 des travaux / calendrier

Rappel rapide de la problématique initiale

Début 2006, au moment du lancement des travaux du PRDF 2007-2011, la VAE est déjà bien inscrite dans l'action publique et son succès du côté des candidats individuels est patent : en Midi-Pyrénées, les travaux du PRDF 2001-2006 avaient contribué à bien « installer » le dispositif légal tout en clarifiant les rôles et articulations des différents acteurs, notamment autour de l'information-conseil et de l'accompagnement des candidats dans la démarche.

Quatre ans après sa mise en place, la question est alors de voir comment assurer un développement de la VAE qui soit à la mesure des besoins, de simplifier autant que possible le dispositif, d'améliorer son accès, son financement et la qualité des prestations aux candidats mais aussi le suivi et le pilotage régional du dispositif.

Dans ce contexte, le groupe thématique VAE réuni entre octobre et décembre 2006 dégage les pistes d'actions prioritaires suivantes :

- mise en place d'une instance régionale de pilotage de la VAE
- mise en place d'un système régional de suivi statistique de la VAE
- coordination des financements de la VAE

Avancées sur chacune des pistes

Mise en place d'une instance régionale de pilotage de la VAE

Réclamée par l'ensemble des partenaires et conçue comme le lieu structurant de la politique de VAE en région, elle tarde à se mettre en place faute d'une initiative partagée entre l'Etat et la Région. Cette dernière installera finalement un Comité régional de pilotage de la VAE en avril 2008, qui confirme les actions prioritaires à mener et précise leurs conditions de réussite. Mais la dynamique nécessaire à l'ampleur des chantiers engagés pâtit de l'absence d'une synergie forte entre l'Etat et la Région.

Mise en place d'un système régional de suivi statistique de la VAE

Ce projet ambitieux vise la publication des résultats globaux de la VAE en région, à partir des données fournies par les certificateurs et les Points Relais Conseil, avec une optique « parcours de VAE ». Confié à la CRIS (Cellule Régionale Inter Services pour la VAE basée au CarifOref) avec laquelle le partenariat régional est excellent, il se révèle d'une grande complexité technique parce qu'il nécessite de mettre en cohérence des informations hétérogènes, issues de systèmes d'information disparates et, côté certificateurs, nationaux pour la plupart. Il repose en outre sur un engagement des certificateurs qui ne va pas toujours de soi (DRASS, Enseignement supérieur).

Coordination des financements de la VAE

Un groupe régional des financeurs, qui rassemble l'Etat-DRTEFP, la Région, l'Assédic MP et la DR ANPE, se met en place début 2007. A l'issue d'un travail de fond, les quatre

partenaires concluent sur la période 2007-2009 un Accord régional pour le financement de la VAE, volet de l'Accord quadripartite portant sur la coordination de leurs politiques d'emploi et de formation.

L'objectif fixé est qu'aucun candidat ne soit « laissé au bord du chemin ».

Le principe adopté est un financement croisé : le *chèque accompagnement VAE* mis en place par la Région constitue le socle d'une prise en charge qui bénéficie à l'ensemble des demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, ainsi qu'aux salariés précaires et à ceux des TPE. Viennent s'y ajouter un financement Assédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés, DDTEFP pour les non indemnisés. Ce système garantit la prise en charge de tous les frais liés à la VAE¹, assurant de fait une quasi-gratuité jusqu'à 1000 €².

2. Résultats de la mise en œuvre de la politique depuis 2006 (premiers résultats, impacts...)

Sur chacun des trois axes, on peut faire le bilan suivant :

C'est du côté **du financement de la VAE** que les choses avancent le mieux et que les effets se font le plus nettement sentir.

Le financement croisé adopté s'avère en effet efficace, simple et rapide à mobiliser³ : il garantit de fait une prise en charge pour tous les candidats, la gratuité pour les moins qualifiés. L'accès au financement s'améliore également du fait d'un effort d'information : le groupe des financeurs régionaux conçoit en 2008 une plaquette d'information sur les financements diffusée à 20000 exemplaires dans tous les lieux d'accueil du public. Utile aux candidats, elle constitue aussi un outil précieux pour les professionnels qui les accueillent (ANPE, Maisons communes...).

La question du financement n'est désormais plus pour les demandeurs d'emploi un obstacle à s'engager dans une démarche de VAE. L'augmentation de leur nombre et de leur proportion par rapport aux candidats salariés apparaît d'ailleurs nettement dans les statistiques : elle est en hausse de 8 points de 2006 à 2007, passant de 25 à 33% des candidats⁴.

Le *chèque accompagnement VAE* et les financements complémentaires bénéficient à plus de 500 personnes par an.

Premier effet pour ce qui concerne le **dispositif régional de suivi** : les travaux préparatoires à sa mise en place, menés avec les certificateurs, ont permis de fiabiliser les chiffres régionaux de la VAE et de comparer des données comparables, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant.

Ainsi les chiffres de la VAE en 2007, cohérents avec ceux du *chèque VAE*, confirment et précisent les tendances observées les années précédentes : le boom de la VAE est bien, très largement, le boom du sanitaire et social, tout particulièrement dans les métiers de l'aide aux personnes. Ainsi sur les 2000 dossiers vus en jury de VAE en 2007, les diplômés du sanitaire et social occupent les cinq premières places du « top 10 »⁵.

¹ Formation post VAE comprise (en cas de validation partielle)

² Soit à titre dérogatoire (de l'Assédic) 1500 €. La fourchette moyenne du coût d'une VAE se situe entre 800 et 1000 €. Mais les prix peuvent « s'envoler » bien au-delà, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

³ C'est ce que diront les usagers du dispositif eux-mêmes, interrogés à l'occasion de l'évaluation du dispositif de VAE réalisée pour la Région en 2008.

⁴ Source Cariforef : « Certificateurs régionaux – les résultats en 2007 » collection *Profils et Parcours* mars 2009.

⁵ Dans l'ordre : le DE d'Auxiliaire de Vie Sociale, le DE d'Aide Soignant, le DE d'Educateur Spécialisé, le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles et le CAP Petite Enfance (source CarifOref déjà citée).

Quant au système de suivi lui-même, sa faisabilité technique est à ce jour acquise : les premiers tests avec chacun des certificateurs ont eu lieu et le système devrait être opérationnel pour 2010. Si le partenariat s'avère excellent avec la plupart des certificateurs⁶, l'engagement de la totalité d'entre eux reste à formaliser dans un protocole commun.

Pour ce qui est enfin du **pilotage**, on l'a vu, la question reste ouverte. Elle sera largement conditionnée par la cohérence des choix qu'opèrera l'Etat dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle : clarification des compétences, recherche de complémentarité et coordination avec un chef de file ou maintien de l'opacité, confusion et enchevêtrement comme aujourd'hui ?

Un pilotage régional coordonné est en effet un gage de mise en cohérence au sein d'un schéma régional d'action de l'ensemble des initiatives multiples prises çà et là.

3. Problématiques et orientations se dégageant à mi-parcours du PRDF + propositions de réorientation.

Après une forte croissance les premières années de sa mise en place⁷, le développement de la VAE marque le pas sur la dernière période, avec une tendance à la stagnation et même au tassement de la demande⁸ en 2008.

En réalité les faits sont têtus : si la demande sociale, individuelle, se maintient à peu près, c'est plus la difficulté persistante des entreprises à se saisir de la VAE qui l'empêche de décoller, face à des besoins de qualification pourtant très importants et alors même que la démarche est de mieux en mieux maîtrisée par ceux qui la pratiquent⁹.

De multiples études, sorties courant 2008 en préparation de la réforme de la Formation Professionnelle (rapport Besson – rapport Merle pour ne citer qu'eux), soulignent ces tendances et tentent d'apporter des pistes de solutions. Pistes déjà connues et qui recouvrent tous les pans de l'action entreprise dans le PRDF. Parmi elles :

- toujours plus d'information sensibilisation aide à l'appropriation (et même, serait-on tenté d'écrire, dédramatisation) en direction du public mais plus encore des entreprises. Information plus homogène et mieux coordonnée, dans le cadre d'un schéma régional.
- décloisonnement des acteurs et des dispositifs : articulation plus forte des politiques publiques entre elles et avec celles des branches
- territorialisation accrue des actions et diversification selon les spécificités des territoires, avec un rôle de pilotage de la Région plus affirmé.

On peut y ajouter l'amélioration de l'accès à la formation complémentaire en cas de validation partielle, qui reste un « maillon faible » du dispositif de VAE et qui suppose lui aussi une coordination forte des prescripteurs, des certificateurs et des financeurs, en lien avec l'offre de formation.

⁶ Le rôle moteur du DAVA (Dispositif Académique de Validation d'Acquis) mérite sur ce sujet comme sur d'autres (partenariats inter certificateurs, qualité des prestations d'accompagnement...) d'être souligné.

⁷ On est passé en Midi-Pyrénées entre 2003 et 2006 de 1353 à 2568 candidats « recevables » (justifiant des 3 années d'expérience exigées par la loi pour pouvoir se lancer dans la démarche), soit un quasi doublement (source idem).

⁸ Ceci en moyenne évidemment : les disparités entre secteurs restent très fortes, les métiers de l'aide aux personnes par exemple voyant se maintenir une forte demande.

⁹ Les retours en provenance des Points Relais Conseil par exemple font état de candidats plus avertis.

La nécessité d'un souffle nouveau du dispositif de VAE se confirme récemment avec la crise économique que nous connaissons : face aux problèmes d'emploi et à la montée du chômage, le recours accru à la formation et à la VAE « se voit » déjà. Il s'agira d'accompagner ce mouvement et de mobiliser la VAE là où elle prend tout son sens, à travers des politiques plus volontaristes et plus ciblées, que ce soit en termes de secteurs ou de publics.

Dernier élément de contexte en Midi-Pyrénées : l'évaluation du réseau d'information conseil et de la satisfaction des usagers sur l'ensemble du dispositif menée pour la Région en 2008 formule des recommandations qui vont dans le même sens :

- une politique régionale plus volontariste, plus stratégique, plus ciblée, plus territorialisée, plus coordonnée
- un ancrage plus fort de la VAE dans l'économie, tout particulièrement dans le sanitaire et social, avec un partenariat renforcé avec les branches
- une animation plus soutenue du réseau d'information conseil, avec une professionnalisation des acteurs élargie et diversifiée, une capitalisation des expériences probantes menées çà et là et une information plus homogène, inscrite dans un plan régional de communication et de promotion de la VAE.
- un suivi des parcours des candidats plus performant, garantissant une meilleure continuité de la démarche d'une étape à l'autre et si possible jusqu'à l'obtention de la certification complète.

Toutes ces orientations sont cohérentes avec les trois axes du PRDF, où il faut poursuivre, affiner et amplifier les actions engagées :

- donner au pilotage régional une plus grande ambition.
- finaliser la mise en place du dispositif régional de suivi pour en faire un instrument de pilotage efficace des politiques de VAE en région, avec entre autres conditions :
 - › Obtenir l'engagement de tous les certificateurs dans ce système.
 - › Faire en sorte qu'à partir des statistiques régionales, on puisse territorialiser les résultats
- actualiser l'accord régional de financement, qui vient à échéance fin 2009, dans le contexte de la fusion ANPE/Assédic en Pôle emploi. A cette occasion, sans doute :
 - › Actualiser les tarifs de prise en charge : passer notamment le *chèque VAE* à 600 € ?

Un indice positif sur ce chapitre pour terminer : prenant acte des « bonnes pratiques » éprouvées ensemble les années précédentes, Pôle Emploi vient d'opter pour une prise en charge des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non, c'est la nouveauté) conservant le circuit de mobilisation des financements qui a fait la preuve de son efficacité et de son accessibilité. C'est sans doute un des effets de la dynamique d'acteurs très forte dont témoignent souvent nos partenaires et que le PRDF a su probablement insuffler autour de la VAE.

Afin de prendre connaissance de ces éléments de bilan et d'évaluation, le groupe thématique plénier chargé du « Plan régional de développement de la VAE » se réunira courant mai, avant la journée bilan à mi-parcours de l'ensemble du PRDF le 8 juin prochain.